



Conseil communal
de Gimel

Gimel, le 16 janvier 2025

Préavis no 14-2024
Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de
l'association ARASMAC

Rapport de la Commission

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux

La commission composée de:

- Corrie Weber, présidente
- Eric Marchese
- Elodie Jeanneret
- Vincent Frutiger
- Corentin Pasche, rapporteur

s'est réunie le 16 janvier 2025 pour l'étude du préavis et la rédaction du présent rapport.

Introduction

La commission chargée d'examiner le préavis n°14-2024 a analysé le contexte, les implications, et les mesures transitoires proposées. Nous avons examiné les points de vue exposés dans le préavis ainsi que les besoins de la Commune de Gimel et de ses habitants.

Contexte

Depuis le 1er janvier 2009, la Commune de Gimel adhère au réseau AJEMA, qui a joué un rôle significatif dans le développement de l'accueil de jour des enfants. Cependant, des enjeux liés à la gouvernance, à la gestion financière, et à la centralisation des décisions ont amené les Communes membres de l'ASSAGIE à envisager une transition vers une gestion locale, assurée directement par l'ASSAGIE à partir du 1er août 2025. Une lettre de résiliation préventive a été envoyée en décembre 2023, et une transition en douceur a été planifiée avec l'ARASMAC.

Recommandations :

Au terme de nos discussions, la commission estime que cette transition permettra d'améliorer la proximité et la qualité des services tout en minimisant les disruptions pour les familles. L'ASSAGIE est prête à assumer cette responsabilité avec des mesures claires pour garantir une continuité.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil d'accepter le préavis municipal n°14-2024 comme suit :

- D'entériner la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC avec effet au 31 juillet 2025.

Pour la commission ad hoc

Corrie Weber
Présidente



Corentin Pasche
Rapporteur



Eric Marchese



Vincent Frutiger



Elodie Jeanneret

